



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 18 décembre 2023

Délibération n° 13

L'an deux mille vingt trois, le dix huit décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mardi 12 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
22/12/2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARSEN à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Fabien SURREL à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H 45

Rédacteur : Pierre.Olivier Malartre Appui aux territoires

Objet :	Convention cadre Action coeur de ville : prolongation du programme et autorisation de signer l'avenant
----------------	--

Rapporteur : François CHATAING

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente.

Délibération n°13 du lundi 18 décembre 2023

Afin de poursuivre la dynamique engendrée, la Ville et l'Agglomération du Puy-en-Velay se sont positionnées pour poursuivre le déploiement du programme sur la période 2023-2026 et bénéficier du soutien technique et financier de l'État et des partenaires du dispositif : ANCT, Action logement, Banque des territoires, ANAH (délégation CD43.)

L'objectif est de poursuivre le déploiement du plan d'actions sur les 4 axes identifiés en 2021 : ville paysage, ville douce, ville vivante et ville ingénieuse. L'habitat constituera le volet principal de cette seconde phase avec le renforcement du lien avec Action Logement et le renouvellement de l'OPAH-RU. Trois opérations de travaux enrichissent également le programme avec les réhabilitations du siège de l'Agglomération et de l'école Jeanne d'Arc et la rénovation de la bibliothèque qui constitue un point d'attractivité important du centre-ville. En matière de mobilité, une candidature à l'appel à projet « territoires cyclables » a été déposée.

Enfin, le périmètre évolue avec une extension au sud aux abords du parking Dunant mais demeure circonscrit aux limites du centre-ville afin de concentrer les actions sur ce dernier.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 11/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 05/12/2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la prolongation du programme Action coeur de ville,
- VALIDE l'avenant à la convention cadre Action coeur de ville,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention cadre Action coeur de ville,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer un avenant à la convention ORT avec les communes d'Allègre, Craponne-sur-Arzon et Vorey-sur-Arzon afin d'intégrer la modification du périmètre Action Coeur de Ville.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 18 décembre 2023,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 18
décembre 2023